



académie
Aix-Marseille



Division des Personnels Enseignants

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/17-744-506 du 05/06/2017

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES PROFESSEURS AGREGES : REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Référence : décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires - Tous publics

Dossier suivi par : Mme BERG - secrétariat de division tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de trouver ci-après les arrêtés rectoraux portant actualisation de la composition de la commission administrative paritaire académique et de la commission consultative paritaire académique concernant les corps gérés par la DIPE, pour ce qui concerne les représentants du personnel.

Ces arrêtés concernent les corps suivants :

- des professeurs AGREGES

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



DIPE-Secrétariat

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014) ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe ;

VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°265 du 29 septembre 2014 ;

Considérant les démissions de M. Stéphane RIO le 23/03/2017, Mme Emilie GENDRY le 21/03/2017 et M. Sylvain BARDET le 22/03/2017.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des :

AGREGES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Odile LHERITIER-BARLATIER	- M. Yves GIOVANNANGELI
- M. Denis ROYNARD	- M. Jean-Pierre BAZZICONI
- M. Laurent TRAMONI	- Mme Camille GIRAUD
- Mme Marie Anne GURY	- M. Thomas BRISSAIRE
- Mme Nadine BAGGIONI-LOPEZ	- Mme Anne BIRECKI
- M. Franck BALLIOT	- M. Sébastien MOLENAT
- Mme Clémentine FARDOUX	- Mme Pauline ALLIBERT
- M. Pascal FAURE	- M. Nicolas SUEUR
- M. Jean-Marie CABRERA	- Mme Marion ISOARD
- Mme Nathalie BEN SAHIN REMIDI	- Mme Geneviève DAVID

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 23 MARS 2017


Bernard BEIGNIER